



## Programme franco-suédois



**Dans le cadre du programme franco-suédois, intitulé «une année en France», le lycée est susceptible d'accueillir à la rentrée 2009 de jeunes suédois en première et terminale.**

**Ces élèves seraient accueillis à l'internat pendant la semaine et dans une famille d'accueil pour les fins de semaine et pendant les petites vacances scolaires.**

**Les familles volontaires se verraient verser la somme forfaitaire de 152 euros mensuels sur 10 mois.**

**Si vous êtes candidats pour accueillir un élève suédois merci de vous mettre en contact avec le Proviseur ou avec S. Chénais (CPE).**

---

### **Programme franco-suédois "Education européenne - Une année en France". Année 2009-2010.**

La mise en œuvre administrative du programme **franco-suédois "Education européenne - Une année en France"** a été confiée au CIEP depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2004. Ce programme a été initié en 1989 par le Bureau de coopération linguistique et éducative de l'Ambassade de France à Stockholm, en liaison avec le Bureau international des programmes éducatifs (IPK) et des associations suédoises de professeurs. Il permet à de jeunes Suédoises et Suédois d'effectuer une année scolaire à titre individuel dans un lycée français d'enseignement général, en classe de première ou de terminale, selon le niveau et la filière d'origine des élèves.

Ces élèves reçoivent des autorités compétentes de leur pays une allocation d'études qui les aide à couvrir pour partie les frais de scolarité et d'internat et à assurer l'indemnisation (fixée à 152 € mensuels sur 10 mois) des familles d'accueil françaises.

Les lycées souhaitant accueillir un élève suédois doivent disposer d'un internat et être en mesure de confier l'élève à des familles d'accueil qui l'hébergeront durant les week-ends et les petites vacances. **Les établissements qui ont déjà participé au programme "Education européenne" sont tout particulièrement invités à faire connaître leur souhait de renouveler leur participation en 2009-2010.** Les autres établissements candidats, quelle que soit la filière d'enseignement concernée, sont invités à spécifier s'ils ont déjà des contacts ou un partenariat avec un établissement suédois.